



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20230628-DEL2023045-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **03 JUIL. 2023**
Publié le : **03 JUIL. 2023**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2023.045

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

FLORENCE LEBER A JACQUELINE HAESINGER, LEONOR SERRE A JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON A PATRICK MULLER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS

ABSENTS EXCUSES :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

Gildas QUIQUEMPOIS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : RENOUELEMENT DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAI PETITE ENFANCE

RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Projet de fonctionnement établi par la ville de Fosses et validé par la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2027 ;

Vu l'élargissement des missions des Relais Petite Enfance par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 précisant

Considérant la volonté de la ville de soutenir et valoriser les professionnelles petite enfance de l'accueil individuel et le service rendu en direction des familles par le Relais Petite Enfance ;

Considérant les différentes sources de financements possibles pour le fonctionnement du Relais par la CAF (PSU – Bonus CTG) ;

Considérant les modalités d'exécution de la présente convention ;

Considérant l'avis favorable de la commission population en date du 11 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré

- **APROUVE** les termes les termes du renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période de juin 2023 à décembre 2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération entre la ville de Fosses et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et tout document y afférent ;
- **DIT** que la subvention accordée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise abondera le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Gildas QUIQUEMPOIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gildas Quiquempois', is written over the typed name of the secretary.